

## AVIS DE COURSE

### **Trophée Jean-Louis BONNAFOUS 2023** **Grade 5 C – 1er octobre 2023**

**CLUB NAUTIQUE LOUBESIEN**  
*Rivière Dordogne*

*Prévention des violences et incivilités La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents et aux accompagnateurs de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.*

*Suite à l'agression de l'Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français*

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1 (a)

**1 REGLES** : L'épreuve est régie par

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*
- 1,5 - les règlements fédéraux
- 1.6 - Les règles du Championnat de l'Estuaire de la Gironde 2023.

**2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)**

2.1 Les IC seront disponibles sur le site du Club : [www.cnl33.fr](http://www.cnl33.fr).

Elles seront adressées aux Délégués et Clubs de l'Estuaire de la Gironde et affichées selon la prescription fédérale.

**3 COMMUNICATION**

[DP] [NP] A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

Le Comité de Course sera **en veille sur le canal 72 et pourra communiquer si besoin.**

**4 ADMISSIBILITÉ**

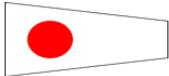
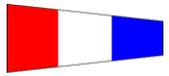
Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité russe ou biélorusse

L'épreuve est ouverte à

- 4.1 - tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception [A- B- C-D ou R] norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum **en 5eme catégorie** de navigation ou équivalent.
  - Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation à minimum côtière de la Division 240.
  - Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur
  - La participation en solitaire n'est pas autorisée pour cette régata.

4.2 - Tous les bateaux du système à handicap *Osiris Habitable* avec un coefficient *minimum de rating 6 net*

Flottes : 1 – 3 – 5 selon la découpe du Championnat de l'Estuaire de la Gironde

Pavillons	Flottes	Classes	Rating net
	Flotte 1 (flamme 1)	A,B et R	6 à 13,4
	Flotte 3 (flamme 3)	C,D et R	13,5 à 20,4
	Flotte 5 (flamme 5)	D et R	20,5 à 33

Tout bateau qui n'aura pas de moyen d'identification (n° dans les voiles ou cagnard) ni de flamme de sa catégorie devra le signaler à l'inscription sous peine de non classement.

### 4.3 Documents exigibles à l'inscription

a) Pour chaque membre de l'équipage en possession d'une Licence Club FFVoile 2023

#### 4.3.1

a. Pour chaque concurrent MAJEUR

Licence Club FFVoile, mention "compétition" ou "pratiquant" valide

b. Pour chaque concurrent MINEUR : Licence club FFVoile

· mention « compétition » et l'autorisation parentale.

· mention « pratiquant » avec l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur et l'autorisation parentale.

#### 4.3.2 Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide.

- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

### 4.4 INSCRIPTION

Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le [formulaire d'inscription \(site cnl33.fr\)](http://site.cnl33.fr) et en l'envoyant par mail **avant 18 H le samedi 30 septembre** à

**andree.buchmann.cnl8@orange.fr**

4.8 Les restrictions suivantes sur le nombre de bateaux s'appliquent : Minimum de 5 bateaux par flotte.

5 **DROITS A PAYER : NEANT**

### 6 PUBLICITE

6.1 Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice..

### 8 PROGRAMME :

#### EMARGEMENT

8.1

Date		
<i>Dimanche 1er octobre 2023</i>	<i>7 H 30</i>	

8.2

#### Jour de course et Heure du Signal d'Avertissement

8.3

Date	Toutes Classes	Nombre de courses
<i>Dimanche 1er octobre 2023</i>	SA <b>8 H</b>	2 courses

8.5

Aucun signal d'avertissement ne sera fait après **17 Heures**.

## 9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

- 9.1 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment sur l'équipement et le nombre d'équipiers licenciés inscrits sur la fiche d'inscription.

### LES PARCOURS :

- 12 Les parcours seront côtiers et/ou construits.  
Cf Annexes dans le IC.

### HEURES DES MAREES

Port	Date	Basse mer	Pleine mer	Coefficient
	1 <sup>er</sup> Octobre			111-108
Bordeaux		5h09 17h26	9h30 21h49	
Libourne		6h48 19h06	10h12 22h28	111-108

Pour les visiteurs le passage de la porte du pont LGV est obligatoire (tirant d'air en fonction des marées)

## 13 SYSTEME DE PENALITE :

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

### CLASSEMENT :

- 14.1 Une course validée est nécessaire pour valider la compétition
- 14.2 Le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.
- 14.5 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps avec CVL suivant la découpe du Championnat de l'Estuaire.

## 20 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

## 21 PRIX

Résultats et Prix au club house du CNL en fin de course.

## 22 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Vous pouvez contacter :

Pour le club nautique loubésien : Jean ROUXEL – Tel : 06 08 54 06 65 – jeanrouxel@hotmail.fr

Pour les inscriptions et les licences journées au plus tard le samedi 30 septembre 18 H avec les données habituelles et son règlement : andree.buchmann.cnl8@orange.fr – tel 06 73 46 40 44.

# ANNEXE ZONE DE COURSE – marées

